

AGENCE D'EXECUTION DES TRAVAUX URBAINS

L'AGETUR COMMUNIQUE

Les Entreprises désireuses de participer aux futurs appels d'offres lancés par l'AGETUR sont invitées à déposer un dossier préalable destiné à simplifier la présentation des offres des entreprises.

Le modèle de dossier précisant le type et la forme des renseignements à fournir peut être retiré auprès de la Direction Technique de l'AGETUR.

Les entreprises sont invitées à déposer leur dossier dans les bureaux de l'AGETUR.

L'examen des dossiers conduira l'AGETUR à délivrer aux entreprises trois types d'attestations leur évitant de fournir pour chaque appel d'offres les justificatifs de chiffres d'affaires (bilans, comptes d'exploitation, attestations), leurs références techniques et l'ensemble des attestations de conformité (tribunal, OBSS, Impôts). Ces attestations seront délivrées pour une durée d'un an sauf pour l'attestation de conformité dont la durée de validité sera limitée à trois mois.

L'AGETUR précise que le dépôt du dossier préalable n'est pas obligatoire pour participer aux appels d'offres. Les entreprises désirant répondre à un appel d'offres et ne disposant pas des attestations de l'AGETUR devront, comme précédemment, joindre à leur proposition tous les documents demandés dans le Règlement Particulier d'Appel d'Offres..

PREAMBULE

Le dossier préalable aux appels d'offres est facultatif pour les entreprises désireuses de soumissionner aux appels d'offres de l'AGETUR.

Ce dossier est destiné à simplifier les documents à fournir à l'appui de chaque appel d'offres en permettant le remplacement des pièces non spécifiques à l'appel d'offres par une simple attestation délivrée par l'AGETUR.

Ces attestations seront au nombre de trois :

1 - Attestation de chiffre d'affaires annuel.

Cette attestation sera délivrée pour une année complète au 31 janvier de l'année en cours.

2 - Attestation de conformité :

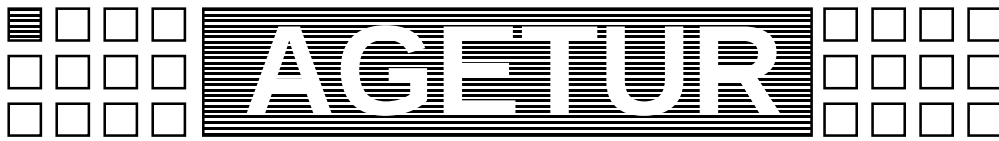
Cette attestation sera délivrée pour une durée de trois mois. Les entreprises devront mettre à jour leur dossier aux mois de janvier, avril, juillet et octobre.

3 - Attestation de références techniques

Cette attestation sera délivrée pour une année complète au 31 janvier de l'année en cours.

Les entreprises qui n'auront pas constitué ce dossier préalable pourront néanmoins soumissionner aux appels d'offres de l'AGETUR en fournissant <u>TOUS</u> les documents requis dans les DAO.

REPUBLIQUE DU BENIN



AGENCE D'EXECUTION DES TRAVAUX URBAINS

**DOSSIER PREALABLE
AUX APPELS D'OFFRES**

ENTREPRISE :

Date			
------	--	--	--

SOMMAIRE

I	RENSEIGNEMENTS GENERAUX
II	DECLARATION DE CONFORMITE
III	REFERENCES TECHNIQUES
IV	MODELES DES ATTESTATIONS

I

RENSEIGNEMENTS GENERAUX

- A - L'entreprise doit remplir la fiche de renseignements ci-jointe.
- B - Pour la justification des chiffres d'affaires annuels, l'entreprise doit remplir le tableau de décomposition ci-joint accompagné des documents et attestations suivantes :
- 1 - bilan et compte d'exploitation des années 2000, 2001 et 2002.
 - 2 - Pour les travaux réalisés sous maîtrise d'ouvrage publique :
 - soit attestation du maître de l'ouvrage précisant les dates de démarrage et d'achèvement des travaux, le montant total des travaux et le montant des travaux réalisés dans l'année.
 - soit tout ou parties du marché, procès-verbaux de réception et copie des décomptes de paiement.
 - 3 - Pour les travaux réalisés sous maîtrise d'ouvrage privée :
 - le document tenant lieu de commande émanant du maître de l'ouvrage
 - le document tenant lieu de réception des travaux
 - les documents comptables apportant la preuve du règlement des travaux réalisés.

FICHE DE RENSEIGNEMENTS SUR L'ENTREPRISE

- 1 - Nom ou raison sociale :
- 2 - Forme juridique :
- 3 - Adresse :
.....
- 4 - Téléphone :
Télécopie :
- 5 - Lieu, date et numéro d'inscription au Registre du Commerce :
.....
- 6 - Numéro INSAE :
- 7 - Personne habilitée à signer tous documents relatifs aux appels d'offres et aux marchés (Nom, Prénom, fonction) :
.....
.....
- 8 - Chiffre d'affaires des trois dernières années :

Année	Montant Total T.T.C..
2000	
2001	
2002	

- 9 - Travaux réalisés pour le compte de l'AGETUR au cours des trois dernières années:

Numéro de marché	Objet	Montant T.T.C.

10 - Personnel permanent de l'entreprise

	NOMS	QUALIFICATION (diplôme - formation expérience)
A. Direction Encadrement technique		
B. Encadrement Administratif		

	NOMBRE
C. Ouvriers spécialisés	
D. Manoeuvres	

11 - Matériel appartenant à l'entreprise

DESIGNATION	NOMBRE	AGE - ETAT

Fait à..... le.....

Le Soumissionnaire,

TABLEAU DE DECOMPOSITION DU CHIFFRE D'AFFAIRES ANNUEL	
--	--

ANNEE	
-------	--

**TRAVAUX REALISES
POUR LE COMPTE D'UN MAITRE D'OUVRAGE PUBLIC**

[illegible]

**TRAVAUX REALISES
POUR LE COMPTE D'UN MAITRE D'OUVRAGE PRIVE**

[illegible]

II

DOCUMENTS DE CONFORMITE

L'entreprise doit fournir les documents suivants :

- Attestation de non inscription de privilège et nantissement au greffe du tribunal. (datant de moins de 3 mois)
- Attestation d'absence de jugement de liquidation judiciaire ou de règlement judiciaire.(datant de moins de 3 mois)
- Attestation de non faillite.(datant de moins de 3 mois)
- Attestation d'immatriculation et de paiement des cotisations à l'OBSS.(datant de moins de 3 mois)
- Attestation de paiement des impôts des trois derniers exercices et de l'exercice courant. (2000, 2001 et 2002)
- Attestation d'enregistrement à la Direction de l'enregistrement et des domaines (pour les sociétés uniquement).(datant de moins de 3 mois)
- Copie de l'immatriculation au registre du commerce.
- Plan de situation des bureaux permanents de la société.

III

REFERENCES TECHNIQUES

L'entreprise doit fournir la liste de ses références techniques selon le modèle joint et la classification suivante :

- 1 - Fabrication de pavés et bordures
- 2 - Travaux de pavage et d'assainissement
- 3 - Travaux de terrassements
- 4 - Travaux de génie civil (ouvrages hydrauliques - ouvrages d'art)
- 5 - Travaux de bâtiment d'un montant inférieur à 50 Millions de FCFA
- 6 - Travaux de bâtiment d'un montant supérieur ou égal à 50 Millions de FCFA
- 7 - Travaux d'entretien des VRD (balayage - curage)
- 8 - Espaces verts - Aménagements paysagers

Les références présentées devront être accompagnées d'attestation de satisfaction des maîtres d'ouvrage ou des maîtres d'oeuvre.

REFERENCES TECHNIQUES

ENTREPRISE	
-------------------	--

REFERENCE N°

Nom du projet :

Lieu :

Maître d'Ouvrage :

Montant du marché :

Délai prévu : mois

Délai réel : mois

Date démarrage :

Date achèvement :

Description sommaire du projet :

.....
.....

REFERENCE N°

Nom du projet :

Lieu :

Maître d'Ouvrage :

Montant du marché :

Délai prévu : mois

Délai réel : mois

Date démarrage :

Date achèvement :

Description sommaire du projet

.....
.....

REFERENCE N°

Nom du projet :.....

Lieu :.....

Maître d'Ouvrage :.....

Montant du marché :.....

Délai prévu : mois

Délai réel : mois

Date démarrage :

Date achèvement :

Description sommaire du projet
.....
.....

REFERENCE N°

Nom du projet :.....

Lieu :.....

Maître d'Ouvrage :.....

Montant du marché :.....

Délai prévu : mois

Délai réel : mois

Date démarrage :

Date achèvement :

Description sommaire du projet
.....
.....

IV

MODELES DES ATTESTATIONS

ATTESTATION DE CHIFFRE D'AFFAIRES

ATTESTATION DE CONFORMITE

ATTESTATION DE REFERENCES TECHNIQUES